

États financiers

**CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-
APPALACHES ET BAS-SAINT-
LAURENT**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État de l'évolution des soldes de fonds	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9-21
Annexe - Fonds d'opérations par secteur	22-23

**LÉVIS**

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lévis (Québec)
Le 17 avril 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125312

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de la situation financière

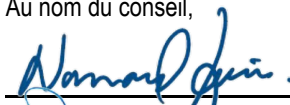
31 décembre 2023


	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	Fonds de dotation	2023	2022
Actif							
Actif à court terme							
Encaisse	7 911 685 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 911 685 \$	8 458 690 \$
Débiteurs (note 3)	14 789 292	-	37 576	-	-	14 826 868	13 795 718
Frais payés d'avance	114 771	-	9 417	-	-	124 188	87 650
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	2 102 000	-	-	-	-	2 102 000	2 007 340
	24 917 748	-	46 993	-	-	24 964 741	24 349 398
Placements (note 4)	35 563	-	-	2 769 848	863 237	3 668 648	3 294 045
Avances interfonds (note 5)	-	-	13 427	145 300	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 6)	-	430 177	-	-	-	430 177	508 760
Actif incorporel (note 7)	-	222 408	-	-	-	222 408	242 802
	24 953 311 \$	652 585 \$	60 420 \$	2 915 148 \$	863 237 \$	29 285 974 \$	28 395 005 \$

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	Fonds de dotation	2023	2022
Passif et actif net							
Passif à court terme							
Créiteurs (note 8)	1 508 094 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 508 094 \$	1 845 160 \$
Dons à payer aux organismes	5 652 769	-	-	-	-	5 652 769	4 620 651
Produits reportés (note 9)	41 421	-	-	-	-	41 421	516 904
Subvention reportée - Fonds de relance (note 10)	151 762	-	-	-	-	151 762	-
	7 354 046	-	-	-	-	7 354 046	6 982 715
Avances interfonds (note 5)	101 716	57 011	-	-	-	-	-
	7 455 762	57 011	-	-	-	7 354 046	6 982 715
Actif net							
Grevés d'affectations internes							
Investi en							
immobilisations	-	595 574	-	-	-	595 574	726 096
Développement	-	-	60 420	-	-	60 420	123 373
Prévoyance	-	-	-	2 915 148	-	2 915 148	2 765 459
Fonds de dotation	-	-	-	-	863 237	863 237	764 113
Non grevé d'affectations	17 497 549	-	-	-	-	17 497 549	17 033 249
	17 497 549	595 574	60 420	2 915 148	863 237	21 931 928	21 412 290
	24 953 311 \$	652 585 \$	60 420 \$	2 915 148 \$	863 237 \$	29 285 974 \$	28 395 005 \$

Engagement (note 12)
Événement postérieur à la date du bilan (note 13)

Au nom du conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	2023	2022
Produits						
Souscriptions - année courante	21 420 456 \$	- \$	- \$	- \$	21 420 456 \$	19 434 319 \$
Souscriptions supplémen- taires - année précédente	310 206	-	-	-	310 206	715 157
Souscriptions irrécouvrables	(785 588)	-	-	-	(785 588)	(728 922)
	20 945 074	-	-	-	20 945 074	19 420 554
Produits (pertes) de placements	352 044	-	-	257 682	609 726	(54 518)
Commandites, subventions et autres	874 115	107 898	-	-	982 013	717 773
Subvention - Fonds de relance (note 10)	4 514 923	-	-	-	4 514 923	69 065
Dons	-	35 834	156 112	-	191 946	273 279
	26 686 156	143 732	156 112	257 682	27 243 682	20 426 153
Charges						
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 17)	3 338 951	-	-	-	3 338 951	2 975 883
Frais de développement	-	-	219 065	-	219 065	175 467
Frais d'opérations	-	238 691	-	-	238 691	200 391
Amortissement des immobilisations corporelles	-	122 133	-	-	122 133	121 642
Amortissement de l'actif incorporel	-	96 172	-	-	96 172	94 550
Perte sur disposition d'im- mobilisations corporelles	-	350	-	-	350	1 286
Frais de gestion	-	-	-	13 270	13 270	14 885
	3 338 951	457 346	219 065	13 270	4 028 632	3 584 104
Excédent (insuffisance) avant dons et services à la communauté	23 347 205	(313 614)	(62 953)	244 412	23 215 050	16 842 049
Dons et services à la communauté						
Services aux organismes et autres interventions com- munautaires (note 17)	2 266 076	-	-	-	2 266 076	1 904 293
Dons aux organismes	20 528 460	-	-	-	20 528 460	14 648 646
	22 794 536	-	-	-	22 794 536	16 552 939
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	552 669 \$	(313 614) \$	(62 953) \$	244 412 \$	420 514 \$	289 110 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Non grevé d'affectedations	Grevés d'affectations internes			Fonds de dotation	2023	2022
		Investi en immobili- sations	Dévelop- pement	Prévoyance			
Solde au début de l'exercice	17 033 249 \$	726 096 \$	123 373 \$	2 765 459 \$	764 113 \$	21 412 290 \$	21 091 390 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	552 669	(313 614)	(62 953)	244 412	-	420 514	289 110
	17 585 918	412 482	60 420	3 009 871	764 113	21 832 804	21 380 500
Produits financiers tirés des ressources détenues à titre de dotation	-	-	-	-	99 124	99 124	31 790
Virements interfonds (note 11)	(88 369)	183 092	-	(94 723)	-	-	-
	(88 369)	183 092	-	(94 723)	99 124	99 124	31 790
Solde à la fin de l'exercice	17 497 549 \$	595 574 \$	60 420 \$	2 915 148 \$	863 237 \$	21 931 928 \$	21 412 290 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	420 514 \$	289 110 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Revenus réinvestis et variation de la valeur marchande des placements	(257 682)	165 231
Gains sur disposition de placements	(2 360)	(894)
Amortissement des immobilisations corporelles	122 133	121 642
Amortissement de l'actif incorporel	96 172	94 550
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	350	1 286
Fonds générés par les opérations	379 127	670 925
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 031 149)	(1 038 644)
Frais payés d'avance	(36 539)	(13 558)
Créditeurs	(337 066)	587 548
Dons à payer aux organismes	1 032 118	1 587 666
Produits reportés (note 9)	(475 483)	(549 369)
Subvention reportée - Fonds de relance (note 10)	151 762	-
	(317 230)	1 244 568
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(714 409)	(385 385)
Produit de disposition de placements	698 972	399 559
Variation nette des dépôts à terme	(94 660)	(1 992 884)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43 900)	(21 580)
Acquisition d'un actif incorporel	(75 778)	(68 394)
	(229 775)	(2 068 684)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(547 005)	(824 116)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 458 690	9 282 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7 911 685 \$	8 458 690 \$

Le fonds de dotation a également été augmenté de 99 124 \$ (2022 - 31 790 \$) suite à une variation de la valeur marchande des fonds de placement cotés en bourse. Cet élément n'a engendré aucun mouvement de trésorerie.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu. Ses principaux objectifs sont de mobiliser le milieu et de rassembler les ressources, afin de contribuer au développement de communautés solidaires et d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité, et ce, en partenariat avec les organismes communautaires.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Comptabilité par fonds

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives à la prestation de services et au fonctionnement de l'organisme. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice, déduction faite des virements interfonds, peut être imputé aux autres fonds selon les règles établies. Le solde du fonds représente les sommes disponibles pour les opérations des prochains exercices.

Le fonds des immobilisations comprend le coût après amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel. Il varie en fonction des produits découlant du partage d'utilisation de l'outil de campagne en ligne, des apports reçus, des autres frais et de l'amortissement relatifs aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel et des contributions du fonds d'opérations, pour permettre la mise à jour et le développement continu des systèmes informatiques et numériques. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers.

Le fonds de développement vise à financer les activités de recherche et de développement, ainsi que les projets qui ne sont pas considérés comme faisant partie des activités habituelles et qui ont pour but premier d'augmenter sensiblement les dons versés à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.2 Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds de prévoyance vise principalement à prémunir les organismes associés et les initiatives de développement contre toute baisse soudaine ou progressive des résultats de campagne de financement, à satisfaire aux besoins urgents de la communauté et à répondre aux besoins jugés prioritaires qui sont approuvés par le conseil d'administration. Il varie en fonction des produits de placements générés par le fonds, du résultat net annuel et des contributions du fonds d'opérations. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers. Le solde du fonds ne peut excéder 15 % du montant de la campagne de l'exercice précédent. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

Le programme Ma Fondation Centraide (fonds Postérité) permet aux donateurs de créer un fonds personnalisé à leur nom. Ces fonds sont réunis dans le fonds de dotation. Ce fonds a comme objectif de soutenir la mission de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, ses organismes associés et projets communautaires. Ces fonds sont constitués de capital inaliénable détenu par Centraide et ils sont soumis à une politique de distribution qui assure un taux de retour à Centraide de 5,0 % (2022 - 3,50 %) de la valeur du capital des fonds, soit l'équivalent du contingent de versement exigé par l'Agence du revenu du Canada. Les rendements sont versés annuellement à Centraide et le taux de distribution peut être révisé chaque année.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations ont trait à l'évaluation des promesses de dons, de la provision pour souscriptions irrécouvrables, de la durée de vie des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.5 Instruments financiers

2.5.1 Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2.5.2 Évaluation ultérieure

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats de la période où elles se produisent.

Les éléments d'actifs financiers de l'entité évalués à la juste valeur se composent des actions et des fonds de placement cotés en Bourse.

2.5.3 Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.5.4 Coûts des transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission et à la prise en charge de l'instrument.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Périodes
Équipement informatique et électronique	5 ans
Ameublement et équipement	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

La charge d'amortissement est réduite de moitié pour les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice.

2.7 Actif incorporel

L'actif incorporel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

2.8 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les immobilisations corporelles ayant subi une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.9 Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation lorsque les charges connexes sont engagées.

Les souscriptions sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où elles sont encaissées ou lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de les recevoir.

Les promesses de dons sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque la réception finale des encaissements est raisonnablement assurée. L'organisme se base sur son expérience passée pour estimer de façon assez précise les promesses de dons à recevoir et juge que la réception des montants est suffisamment assurée.

Les produits de placements comprennent les intérêts comptabilisés sur une base d'exercice, les gains et pertes sur placements réalisés lors de la disposition des placements, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les produits de commandites, subventions et autres sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés et lorsqu'ils sont déterminés ou déterminables et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Apports reçus sous forme de services

Des services sont rendus à titre gratuit par des bénévoles, des entreprises et du personnel prêté par des entreprises et des institutions publiques. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés aux états financiers.

2.11 Avantages sociaux futurs

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.12 Ventilation des charges

Les charges comptabilisées aux résultats des fonds sont ventilées de la façon suivante :

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de développement
Secteurs			
Partenariats et développement	100 %	-	-
Développement social	100 %	-	-
Dons individuels	50 %	-	50 %
Communications et marketing	100 %	-	-
Direction générale	100 %	-	-
Opérations	100 %	-	-

Les charges comptabilisées à l'état des résultats du fonds d'opérations sont ventilées de la façon suivante :

	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires
Secteurs		
Partenariats et développement	100 %	-
Développement social	-	100 %
Dons individuels	80 %	20 %
Communications et marketing	50 %	50 %
Direction générale	60 %	40 %
Opérations	75 %	25 %

2.13 Dons aux organismes

Les dons aux organismes représentent l'aide financière accordée au cours de l'exercice et sont payables jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

3. Débiteurs

	2023	2022
Promesses de dons	15 517 443 \$	14 254 629 \$
Provision pour souscriptions irrécouvrables	(850 000)	(775 000)
	14 667 443	13 479 629
Taxes à la consommation	71 937	75 684
Subventions	-	89 065
Autres	87 488	151 340
	14 826 868 \$	13 795 718 \$

4. Placements

	2023	2022
À la juste valeur		
Actions de sociétés cotées en bourse		
Fonds d'opérations	35 563 \$	4 496 \$
Fonds de placement cotés en bourse		
Fonds de prévoyance	2 769 848	2 525 436
Fonds de dotation	863 237	764 113
	3 668 648	3 294 045
Au coût		
Dépôt à terme portant intérêt à 5,80 %, échéant en novembre 2024		
Fonds d'opérations	2 102 000	2 007 340
	5 770 648	5 301 385
Placements échéant au cours du prochain exercice	2 102 000	2 007 340
	3 668 648 \$	3 294 045 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

5. Avances interfonds

Les créances interfonds ne comportent ni intérêts ni modalités d'encaissement ou de remboursement. Les avances interfonds présentées à recevoir ou à payer représentent des soldes afférents aux opérations courantes des différents fonds visés.

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Équipement informatique et électronique	148 540 \$	85 390 \$	63 150 \$	58 363 \$
Ameublement et équipement	187 580	109 421	78 159	78 995
Améliorations locatives	825 337	536 469	288 868	371 402
	1 161 457 \$	731 280 \$	430 177 \$	508 760 \$

7. Actif incorporel

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Outil de campagne en ligne	731 128 \$	508 720 \$	222 408 \$	242 802 \$

8. Créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs, frais courus et autres	685 401 \$	735 642 \$
Dons planifiés à transférer à la Fondation Québec Philanthrope	365 487	706 853
Salaires et vacances	397 125	281 355
Sommes à remettre à l'État	60 081	121 310
	1 508 094 \$	1 845 160 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

9. Produits reportés

Les produits reportés sont des apports destinés à couvrir les charges du fonds d'opérations du prochain exercice.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	516 904 \$	1 066 273 \$
Plus : Montant encaissé	-	69 965
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(475 483)	(619 334)
Solde à la fin de l'exercice	41 421 \$	516 904 \$

10. Subvention reportée - Fonds de relance

Le 4 novembre 2022, l'organisme a obtenu une aide financière de 4 364 795 \$ relative au Fonds de relance des services communautaires d'Emploi et Développement social Canada. Cette aide financière a été bonifiée une première fois de 300 000 \$ le 27 avril 2023 et une seconde fois de 50 000 \$ le 16 novembre 2023. Le montant total de 4 714 795 \$ a été encaissé en 2023.

Ce projet, venant à échéance le 15 septembre 2024, vise à répondre aux besoins en matière d'adaptation et de modernisation des organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux prises avec les effets immédiats et à long terme de la pandémie. Par conséquent, l'organisme a le mandat d'accorder des subventions aux organismes de services communautaires en s'appuyant sur des besoins reconnus des collectivités.

Au cours de l'année financière 2023, des subventions totalisant 4 147 944 \$ ont été versées aux organismes assujettis. Les dépenses administratives relatives à cette aide ont été de 69 065 \$ en 2022 et de 366 979 \$ en 2023.

Au 31 décembre 2023, un montant de 130 807 \$ a été inscrit en produits reportés en lien avec les dépenses administratives à venir, ainsi qu'un montant de 20 955 \$ à titre d'intérêts gagnés au cours de l'exercice afférents à cette aide financière accordée.

11. Virements interfonds

Des montants de 88 369 \$ et de 94 723 \$ ont été transférés respectivement du fonds non grevé d'affectations et du fonds de prévoyance au fonds d'immobilisations pour financer les sorties de fonds relatives aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

12. Engagement

L'organisme s'est engagé en vertu de baux pour la location d'immeubles venant à échéance en février 2025 et en avril 2027. Les loyers minimaux futurs totalisent 554 030 \$ et comprennent les versements annuels suivants pour les quatre prochains exercices : 2024 - 173 455 \$; 2025 - 162 438 \$; 2026 - 162 789 \$ et 2027 - 55 348 \$.

13. Événement postérieur à la date du bilan

En mars 2024, la Fondation Lucie et André Chagnon a octroyé un montant de 1 101 240 \$ à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent pour le renforcement des capacités des organisations qui soutiennent les jeunes à travers toutes les régions du Québec. Le montant sera reçu en trois versements égaux, soit en avril 2024, en avril 2025 et en avril 2026.

14. Intérêts économiques

La Fondation Québec Philanthrope est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'assurer la pérennité de l'action communautaire dans son milieu par le regroupement de fonds de dotation permanents dont les produits sont destinés à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. La Fondation Québec Philanthrope détient des fonds inaliénables (fonds désignés Centraide Québec et fonds SVP - Solidarité pour vaincre la pauvreté) dont l'usufruit est dédié à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. En 2023, les produits générés par ces fonds et comptabilisés à titre de produits de souscription sont de 681 352 \$ (2022 - 159 701 \$). Au 31 décembre 2023, la valeur marchande de ces fonds est de 13 395 550 \$ (2022 - 11 775 116 \$).

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

15. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de ses dons à payer aux organismes. L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante de ses flux de trésorerie prévisionnels et réels, en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux promesses de dons.

Une provision pour souscriptions irrécouvrables est reconnue et comptabilisée selon une formule qui utilise des taux de recouvrement historique de 95,99 % (2022 - 96,16 %). Cette provision est déduite du montant des promesses de dons à recevoir.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix sur ses placements cotés en bourse.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

17. Ventilation des charges

	2023		Total	Fonds de développement
	Fonds d'opérations			
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
Secteurs				
Partenariats et développement	1 397 854 \$	- \$	1 397 854 \$	- \$
Développement social	-	1 098 479	1 098 479	-
Dons individuels	184 171	46 043	230 214	230 214
Communications et marketing	584 815	584 817	1 169 632	-
Direction générale	438 107	292 071	730 178	-
Opérations	734 004	244 666	978 670	-
	3 338 951 \$	2 266 076 \$	5 605 027 \$	230 214 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

17. Ventilation des charges (suite)

	2022		Total	Fonds de développement
	Fonds d'opérations			
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
Secteurs				
Partenariats et développement	1 288 937 \$	- \$	1 288 937 \$	- \$
Développement social	-	948 097	948 097	-
Dons individuels	144 179	36 045	180 224	180 224
Communications et marketing	434 086	434 086	868 172	-
Direction générale	349 513	233 009	582 522	-
Opérations	759 168	253 056	1 012 224	-
	2 975 883 \$	1 904 293 \$	4 880 176 \$	180 224 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Québec et Chaudière- Appalaches		Bas-Saint- Laurent		2023	
Produits						
Souscriptions - année courante	20 140 714	\$	1 279 742	\$	21 420 456	\$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	290 611		19 595		310 206	
Souscriptions irrécouvrables	(710 399)		(75 189)		(785 588)	
	19 720 926		1 224 148		20 945 074	
Commandites, subventions et autres	1 115 137		111 022		1 226 159	
Subvention - Fonds de relance	3 707 282		807 641		4 514 923	
	24 543 345		2 142 811		26 686 156	
Charges						
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 16)	3 071 826		267 125		3 338 951	
Excédent avant dons et services à la communauté	21 471 519		1 875 686		23 347 205	
Dons et services à la communauté						
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 16)	2 131 472		134 604		2 266 076	
Dons aux organismes	18 822 529		1 705 931		20 528 460	
	20 954 001		1 840 535		22 794 536	
Excédent des produits sur les charges	517 518	\$	35 151	\$	552 669	\$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Québec et Chaudière- Appalaches		Bas-Saint- Laurent		2022	
Produits						
Souscriptions - année courante	18 287 157	\$	1 147 162	\$	19 434 319	\$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	696 992		18 165		715 157	
Souscriptions recouvrées (irrecouvrables)	(736 996)		8 074		(728 922)	
	18 247 152		1 173 401		19 420 554	
Commandites, subventions et autres	654 548		70 969		725 516	
Subvention - Fonds de relance	58 706		10 359		69 065	
	18 960 406		1 254 729		20 215 135	
Charges						
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 16)	2 734 045		241 838		2 975 883	
Excédent avant dons et services à la communauté	16 226 361		1 012 892		17 239 252	
Dons et services à la communauté						
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 16)	1 777 638		126 655		1 904 293	
Dons aux organismes	13 829 182		819 464		14 648 646	
	15 606 819		946 120		16 552 939	
Excédent des produits sur les charges	619 542	\$	66 772	\$	686 313	\$